



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

**INFORUP**

**Semaine du 9 au 13 septembre 2019**

**URSULA VON DER LEYEN DÉVOILE LA COMPOSITION DU PROCHAIN COLLEGE DES COMMISSAIRES EUROPÉENS :**

Mardi 10 septembre, la nouvelle Présidente de la Commission européenne a présenté son Collège des Commissaires, en affichant l'équilibre géographique, politique et des genres.

Cette équipe sera composée de 8 vice-présidents, dont 3 vice-présidents exécutifs : la libérale danoise Margrethe Vestager, le socialiste néerlandais Frans Timmermans et le chrétien-démocrate letton Valdis Dombrovskis, membres de l'équipe précédente sous Jean-Claude Juncker. Ces derniers s'appuieront sur les directions générales sectorielles : respectivement la Concurrence, le Climat (Green Deal) et les Services Financiers.

Les récentes élections européennes ayant conduit à une forte poussée en faveur du groupe des Verts, la structure de la nouvelle Commission a été révisée de telle sorte que les politiques de l'agriculture et de la pêche seront placées sous la tutelle du Vice-président en charge du Green Deal. En effet, il encadrera le Commissaire à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, conservateur polonais et le Commissaire à l'Environnement et aux Océans (qui sera responsable de la DG MARE) Virginijus Sinkevičius, issu du groupe Verts/ALE.

La Portugaise Elisa Ferreira (S&D) est affectée à la politique régionale qui sera nommée : « Cohésion et Réformes ». Cette DG lie donc les réformes avec le processus budgétaire du Semestre européen, ce contre quoi le Parlement Européen avait voté.

Par ailleurs, l'Italien Paolo Gentiloni, Commissaire en charge de l'économie sera responsable de la DG TAXUD, qui travaille actuellement sur le renouvellement des dispositifs de l'Octroi de mer et du rhum.

L'Irlandais Phil Hogan, ancien Commissaire en charge de l'agriculture, reviendrait pour s'occuper du Commerce. Il sera donc chargé de la négociation d'un accord avec le Royaume-Uni après le Brexit. Le Royaume-Uni n'a pas de candidat-Commissaire mais Mme. Von der Leyen a annoncé que les Britanniques devront désigner un Commissaire si une extension au-delà du 31 octobre était demandée et accordée.

Enfin, la Française Sylvie Goulard devient Commissaire en charge du Marché Intérieur et de la Défense.

Ces noms auront besoin de l'approbation du Parlement européen afin de prendre leurs fonctions le 1er novembre prochain. A noter que plusieurs candidats font l'objet de procédures d'enquête, ainsi M. Wojciechowski est visé par une enquête de l'Office de lutte anti-fraude de la Commission concernant ses remboursements de frais de transports et Mme. Goulard a été récemment entendue par la police française dans le cadre d'une enquête sur l'utilisation des fonds du Parlement européen.

**INQUIÉTUDE DU DG REGIO SUR LA LENTEUR DE L'UTILISATION DES FONDS STRUCTURELS** : Le directeur général de de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission européenne, Marc Lemaître, a déploré, mardi 3 septembre devant les parlementaires de la commission REGI, le retard d'exécution des fonds structurels et d'investissement pour la période 2014-2020. A ce stade, 25% des crédits ont été utilisés, la DG REGIO prévoit qu'un peu plus de la moitié seront utilisés d'ici à fin 2020.

Selon Marc Lemaître, ce retard est imputable à la règle dite N+3, permettant aux Etats membres de dépenser leurs fonds au plus tard trois ans après la fin du cycle budgétaire. Cette règle a conduit les Etats membres à reporter la mise en œuvre des fonds. S'opposant vivement à cette règle, il préconise un retour progressif vers la situation antérieure (N+2). Certains eurodéputés, dont Jan Olbrycht (PPE, polonais), co-rapporteur sur le cadre financier pluriannuel, ont semblé aller dans le sens du directeur général. A l'inverse, Tomislav Sokol (PPE, croate), a avancé l'argument que cette règle N+3 aidait les régions les moins développées et disposant des forces administratives les plus faibles à absorber les fonds.

Marc Lemaître en appelle à la responsabilité des députés et Etats membres, soulignant que la non-utilisation des fonds renforce le sentiment d'inaction et la défiance des citoyens à l'égard de l'Union européenne.

**RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD AVEC LES SEYCHELLES POUR L'ACCÈS AUX EAUX DE MAYOTTE :** La Commission européenne a adopté une proposition, mardi 10 septembre, demandant au Conseil de l'autoriser à négocier un nouvel accord de pêche avec les Seychelles. En effet, l'accès aux eaux de Mayotte relève de la juridiction de l'Union. Huit navires des Seychelles sont autorisés à y pêcher jusqu'au 6 juin 2020.

Le renouvellement de l'accord permettrait à la France de continuer à percevoir une compensation financière sur les captures effectuées par la flotte des Seychelles. Cette manne financière est versée par l'Etat au budget de Mayotte et finance des activités de contrôle et des infrastructures physiques, ainsi que le renforcement des capacités de la flotte de l'île.

**LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES AGRICULTEURS EUROPÉENS CRITIQUENT L'ACCORD MERCOSUR :** Jeudi 12 septembre, le président du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'UE (COPA), Joachim Rukwied, a souligné que l'accord de principe entre l'Union européenne (UE) et les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay) risque « *d'instaurer une logique de deux-poids, deux mesures* », en ouvrant le marché communautaire à des produits latinoaméricains qui ne respectent pas les normes de l'UE. Il a indiqué que les agriculteurs brésiliens disposent de 150 pesticides qui sont bannis au niveau européen, en ajoutant que les normes sociales en Amérique du Sud sont très différentes à celles qui s'appliquent en Europe.

Pekka Pesonen, le secrétaire général du COPA-COGECA (qui regroupe les syndicats d'agriculteurs européens), avait déjà affirmé que « *le bilan net de cet accord est terriblement négatif* ». Cet accord contient des concessions contingentes et tarifaires en faveur des produits agricoles importés provenant du MERCOSUR – notamment le bœuf, la volaille, le porc, le sucre, l'éthanol et le riz.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 16 AU 20 SEPTEMBRE 2019**

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi 16/09</b>	Séance plénière		Conseil des affaires générales. Ordre du jour : Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 : Bruxelles  Conseil de l'agriculture et de la pêche : Bruxelles	Journées d'information sur l'environnement et les ressources sous Horizon 2020 : Bruxelles
<b>Mardi 17/09</b>	Séance plénière			Journées d'information sur l'environnement et les ressources sous Horizon 2020 : Bruxelles
<b>Mercredi 18/09</b>	Séance plénière : Projet de budget rectificatif n° 2/2019:  Présentation, par le Conseil de sa position sur le projet de budget général - exercice 2020		Conseil de l'UE : Coreper I Agriculture et pêche, compétitivité, emploi politique sociale santé et consommateurs, environnement,	
<b>Jeudi 19/09</b>	Séance plénière			
<b>Vendredi 20/09</b>			Conseil de l'UE : Coreper I Agriculture et pêche, compétitivité, emploi politique sociale santé et consommateurs, environnement,	